

Contrat Y9999  
En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025  
Personnel d'encadrement des secteurs  
public et parapublic du Québec

# Régime d'assurance collective

A decorative graphic consisting of two overlapping, wavy, curved bands. The upper band is light blue and the lower band is purple. They curve from the left side of the page towards the right, with the purple band overlapping the blue one.

eva

# Régime d'assurance collective à l'intention du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec

Ce dépliant contient les principaux éléments de votre régime d'assurance collective, mais il ne remplace pas les dispositions de votre contrat d'assurance, lesquelles prévoient certaines limitations et exclusions. Pour une description complète, nous vous invitons à consulter votre brochure, disponible auprès de votre employeur ainsi que sur le site Espace client, au [beneva.ca/fr/espace-client](http://beneva.ca/fr/espace-client).

## Régime obligatoire de base d'assurance accident maladie

Beneva recommande à sa clientèle de se conformer aux avis et recommandations du gouvernement du Canada en matière de voyage.

Coûts usuels et raisonnables : pour être admissibles, les frais engagés pour des services ou fournitures doivent être conformes aux normes ordinaires et raisonnables de la pratique courante des professions de la santé impliquées.

Garantie	Balises de remboursement	Pourcentage de remboursement
Assurance voyage avec assistance	Remboursement maximum de 5 000 000 \$ / voyage / assuré Avec autorisation préalable Pour tout séjour de plus de 180 jours, veuillez communiquer à l'avance avec Beneva afin de connaître les conditions qui s'appliquent.	100 %
Assurance annulation voyage	Remboursement maximum de 5 000 \$ / voyage / assuré Avec justification reconnue par Beneva	
Frais hospitaliers au Québec	Chambre semi-privée sans limite de jours	
Frais médicaux non dispensés au Québec**	3 fois le montant payé par la RAMQ	
Frais hospitaliers non dispensés au Québec**	1 fois le montant payé par la RAMQ	
Frais de transport et d'hébergement hors Québec**	Remboursement maximum de 5 000 \$ / année civile / assuré	
Médicaments et services pharmaceutiques admissibles*	Disponibles uniquement sur prescription - Substitution générique obligatoire	
Soins à domicile* :	Dans les 30 jours d'une hospitalisation	
• Soins infirmiers	Frais admissibles de 60 \$ / jour / assuré	
• Frais de transport	Frais admissibles de 30 \$ / déplacement, maximum de 3 déplacements / semaine	
• Maison de convalescence	Frais admissibles de 125 \$ / jour / assuré	
• Aide à domicile	Frais admissibles de 60 \$ / jour / assuré	
• Frais de garde d'enfants	Frais excédentaires admissibles de 25 \$ / jour / enfant	
Fauteuil roulant - lit d'hôpital*	Usage temporaire seulement	
Membres artificiels ou appareils prothétiques*	Coûts usuels et raisonnables	
Prothèse capillaire (à la suite d'une chimiothérapie)*	Remboursement maximum d'une (1) prothèse et de 500 \$ / 48 mois / assuré	75 % sur les premiers 3 000 \$, 100 % sur l'excédent
Lentilles intraoculaires*	Coûts usuels et raisonnables	
Prothèse mammaire (à la suite d'une mastectomie)*	Coûts usuels et raisonnables	
Soutien-gorge postopératoire (à la suite d'une mastectomie ou d'une réduction mammaire) *	Coûts usuels et raisonnables : Remboursement maximum de 6 soutiens-gorge postopératoires à vie / assuré	
Bandages herniaires, pansements, corsets, béquilles, attelles, plâtres, orthèses plantaires (laboratoire spécialisé) et autres appareils orthopédiques*	Coûts usuels et raisonnables	
Glucomètre*	Frais admissibles de 300 \$ / 36 mois / assuré	
Appareils thérapeutiques*	Coûts usuels et raisonnables	
Pompe à insuline*	Achat et réparation de pompe : Remboursement maximum de 7 500 \$ / 60 mois / assuré Articles nécessaires à l'utilisation de la pompe : Remboursement maximum de 4 000 \$ / année civile / assuré	
Neurostimulateur percutané ou transcutané (PENS / TENS)*	Frais admissibles de 1 000 \$ / 60 mois / assuré	
Chaussures orthopédiques (laboratoire spécialisé)*	Coûts usuels et raisonnables	
Électrocardiogrammes, radiographies (y compris scanner), résonances magnétiques, échographies et analyses de laboratoire*	Coûts usuels et raisonnables	
Appareils d'assistance respiratoire et oxygène*	Coûts usuels et raisonnables : 1 appareil / 60 mois consécutifs / assuré	
Appareils auditifs	Frais admissibles de 1 000 \$ / 48 mois / assuré	
Infirmier*	Coûts usuels et raisonnables	
Chirurgie esthétique*	À la suite d'un accident	
Bas de contention*	De 21 mm de Hg ou plus, 3 paires / année civile / assuré	
Injections sclérosantes	Substance : frais admissibles de 20 \$ / traitement / jour / assuré Honoraires professionnels : frais admissibles de 25 \$ / traitement / jour / assuré	
Chirurgie dentaire en cas d'accident	Soins reçus dans les 12 mois suivant l'accident	
Ambulance	Coûts usuels et raisonnables	
Vaccins	Frais admissibles de 200 \$ / année civile / assuré	
Transport et hébergement au Québec*	Remboursement maximum de 1 000 \$ / année civile / assuré	
Cure de désintoxication*	Dans un établissement reconnu Frais admissibles de 50 \$ / jour, maximum de 30 jours / année civile / assuré	
Optométriste ou ophtalmologiste	Remboursement maximum de 50 \$ / 24 mois / assuré	
Diététiste	Frais admissibles de 30 \$ / traitement Remboursement maximum de 500 \$ / année civile / assuré	
Naturopathe, Homéopathe, Phytothérapeute	Frais admissibles de 30 \$ / traitement	
Acupuncteur, Ostéopathe	Maximum regroupé de 600 \$ de remboursement / année civile / assuré	
Acupuncteur, Ostéopathe	Maximum regroupé de 600 \$ de remboursement / année civile / assuré	

# Régime obligatoire de base d'assurance salaire de longue durée

Régimes - Protection	Tari cation par période de 14 jours du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 (en % du traitement)			
	Employeur	Employé	Congé de primes	

---

# Espace client

2 minutes pour s'inscrire.

48 h pour recevoir un remboursement.

Qui dit mieux?

Découvrez nos services en ligne en vous inscrivant dès aujourd'hui au site sécurisé dédié aux assurés.

Connectez-vous à

[beneva.ca/fr/espace-client](https://beneva.ca/fr/espace-client)

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le Service à la clientèle de Beneva, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h.

2525, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 2L2

1 888-235-0606

# beneva

Veillez noter que ce dépliant est distribué à titre informatif seulement et ne change en rien les dispositions du contrat d'assurance collective. | Vous devez ajouter à tous les taux contenus dans ce présent document la vente provinciale de 9 %. © Beneva inc. 2025 et le logo Beneva sont des marques de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.